



Fédération des chambres  
de commerce du Québec | **fccq**

**Communiqué  
Pour diffusion immédiate**

## **Projet de loi 22 : la FCCQ s'inquiète des conséquences sur le dynamisme économique du Québec**

**Montréal, le 22 juin 2007** – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) s'inquiète de la création d'un nouveau secrétariat d'agglomération pour la métropole dans le projet de loi 22, ce qui aura des répercussions fâcheuses sur le dynamisme économique de l'ensemble des régions du Québec.

Cette opinion rejoint celle de M<sup>me</sup> Isabelle Hudon, présidente et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain qui l'affirmait hier dans un communiqué de presse : « Pour assurer l'essor de Montréal, il est plus que temps que nous instaurions un environnement propice à la réussite. Cela concerne à la fois les moyens qui sont à la disposition de la ville de Montréal, et l'attitude de tous ceux et celles qui sont concernés par son développement. »

Selon la FCCQ, alors que le Québec fait face à plusieurs défis et qu'il se doit d'avancer pour assurer sa prospérité, l'instauration de cette nouvelle structure de gouvernance viendra alourdir la prise de décision dans la métropole et ralentira de façon évidente son développement, ainsi que celui des régions qui bénéficient grandement de son dynamisme.

« Complice des régions, Montréal constitue un partenaire de taille dans le développement économique du Québec. Freiner Montréal consiste à freiner le dynamisme économique de toutes les régions du Québec et, en ce sens, nous demandons au gouvernement de revoir son projet de loi », de déclarer la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand.

Soulignons, de plus, que ces dispositions de gouvernance du projet de loi contreviennent au principe énoncé dans la vision économique *Pour un Québec gagnant* qui encourageait le gouvernement à poursuivre la transformation de l'appareil gouvernemental et à concentrer son rôle dans le développement économique par l'amélioration du climat d'affaires. « Voilà manifestement ce que le gouvernement ne fait pas en instaurant une structure de gouvernance additionnelle pour la métropole », de conclure Françoise Bertrand.

### **À propos de la FCCQ**

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Source : Fédération des chambres de commerce du Québec

Renseignements :

Louis-Alexandre Lacoste  
Tél. : (514) 953-5188, poste 223